



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 octobre 2016

Original : français

---

## Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-septième session

### Compte rendu analytique de la 693<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 3 octobre 2016, à 10 heures

*Président(e)*: M. Staur.....(Danemark)

## Sommaire

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Déclaration du Secrétaire général de l'ONU

Déclaration liminaire du Haut-Commissaire et débat général

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section française de traduction, bureau E.5059, Palais des Nations, Genève ([trad\\_sec\\_fra@unog.ch](mailto:trad_sec_fra@unog.ch)).

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.16-17321 (F) 061016 111016



\* 1 6 1 7 3 2 1 \*

Merci de recycler



*La séance est ouverte à 10 h 40.*

### **Ouverture de la session**

1. **Le Président** déclare ouverte la soixante-septième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et dit que, lors de sa visite en Grèce quelques semaines auparavant, il a été une fois encore impressionné par le dévouement, la compassion et le professionnalisme du personnel du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR). On ne rappellera jamais trop l'importance du cadre juridique qui fonde l'action du HCR, établi par la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés autour des valeurs et normes humaines et humanitaires liées à la protection offerte à toute personne craignant avec raison d'être persécutée et du principe du non-refoulement.

2. Face à la succession rapide de situations d'urgence de grande ampleur et au nombre croissant de personnes déplacées de force, qui s'élève actuellement à 65,3 millions, il convient non seulement de retrouver la volonté politique nécessaire pour combattre les causes profondes des situations d'urgence et des catastrophes humanitaires, mais également de garantir un financement suffisant afin que l'action du HCR soit efficace et utile et qu'elle puisse préserver au mieux les conditions de vie et la dignité des personnes touchées. Cela passe par un financement accru du HCR dès à présent, par un partage plus équitable de la charge et des responsabilités, comme énoncé dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, et par une augmentation des contributions non assignées allouées au HCR correspondant aux réalisations visées par le Sommet mondial sur l'action humanitaire et aux engagements pris dans le cadre du grand compromis.

3. Enfin, il est nécessaire de renforcer le lien entre les activités humanitaires et les activités de développement afin de créer les instruments et les capacités requis pour faire face au nombre accru de situations de réfugiés et de déplacés internes prolongées. À cette fin, la Déclaration de New York et le Cadre d'action global pour les réfugiés – qui doit être élaboré dans les deux ans – tombent à point nommé.

### **Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (A/AC.96/LXVII/1)**

4. *L'ordre du jour est adopté.*

5. *Les participants sont invités à regarder un court métrage, intitulé « A way forward » (Regard sur l'avenir), qui donne un aperçu des défis complexes que le HCR et ses partenaires doivent relever et qui présente des solutions possibles.*

### **Déclaration du Secrétaire général de l'ONU**

6. **M. Ban Ki-moon** (Secrétaire général de l'ONU) dit que, pendant les près de dix années qu'il a passées au poste de Secrétaire général de l'ONU, les conflits, les changements climatiques et les déplacements ont frappé des millions de personnes, et qu'il est fait au mieux pour répondre à des besoins qui augmentent de manière exponentielle, avec des ressources en diminution. En dix ans, le nombre de déplacés a doublé, s'élevant désormais à 65 millions d'hommes, de femmes et d'enfants dont les traumatismes vécus devraient hanter la conscience de l'humanité. M. Ban Ki-moon rend hommage au HCR et à son personnel dévoué, en première ligne de l'action mondiale.

7. Depuis son dernier passage devant le Comité exécutif, en 2014, la crise des déplacés et des réfugiés s'est fortement aggravée. En Syrie, les Conventions de Genève ne cessent d'être bafouées. Treize millions et demi de Syriens, dont 6 millions d'enfants, ont désespérément besoin d'aide. M. Ban Ki-moon a rencontré certains d'entre eux en Jordanie, au Liban, en Turquie et en Grèce, ainsi que la nageuse Yusra Mardini, qui a participé aux derniers Jeux Olympiques dans l'équipe des réfugiés. Évoquant le courage de cette dernière

en mer Égée, où elle a sauté du bateau surchargé à bord duquel elle fuyait la Syrie pour le pousser jusqu'au rivage, d'une part, et l'inaction des grands de ce monde, d'autre part, M. Ban Ki-moon se dit indigné par la triste injustice de la guerre.

8. La situation en Syrie, qui est l'une des plus dramatiques et tragiques au monde, ne doit pas faire oublier les millions d'autres réfugiés du Yémen, d'Afghanistan, du Burundi, de République centrafricaine, du Soudan du Sud et d'ailleurs. Que l'on ait vécu un déplacement – comme ce fut le cas de M. Ban Ki-moon il y a plus de soixante ans – ou non, il faut affronter cette terrible réalité dans laquelle des hôpitaux sont pris pour cible, des travailleurs humanitaires animés d'un courage admirable font face à des belligérants qui veulent leur mort, et des civils sont visés par des armes de plus en plus destructrices, situations qui constituent des crimes de guerre délibérés.

9. Le mépris conscient et flagrant du droit international humanitaire crée des souffrances à grande échelle et cause des dégâts à long terme. Les pays doivent dépasser leurs intérêts nationaux et agir de concert et de manière énergique.

10. Bien que les chiffres soient vertigineux, il ne faut pas oublier qu'il s'agit avant tout de vies humaines et d'une crise de la solidarité. La promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte prise dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne peut être tenue sans extraire les millions de réfugiés et de déplacés de la pauvreté. Les Nations Unies font tout leur possible pour mobiliser les pays dans un esprit de solidarité. Les réunions internationales tenues en 2016 à Londres, à Genève et à New York visaient à raviver l'esprit fondateur des Nations Unies, centré sur la solidarité internationale, le respect des droits fondamentaux et la reconnaissance de la dignité humaine. Au cours du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants, les États Membres ont exprimé leur profonde solidarité avec ceux qui sont contraints de fuir, ont réaffirmé leur obligation de respecter pleinement les droits de l'homme des réfugiés et des migrants et se sont engagés à aider les pays et les communautés touchés par d'importants mouvements de réfugiés et de migrants. Toutefois, la Déclaration de New York ne peut avoir de véritable impact sur la vie des réfugiés qu'à condition que ceux qui l'ont adoptée tiennent leurs promesses.

11. Les lauréats de la distinction Nansen de 2016, à savoir l'Équipe hellénique de secours (HRT) et Efi Latsoudi, montrent que l'on ne pourra réussir sans les activités de mobilisation continues des représentants de la société civile et sans leur courageux exemple. La solidarité s'oppose à l'ignorance et à l'égoïsme de dirigeants qui tentent d'instiller la peur et la méfiance à l'égard des étrangers en vue de servir leurs propres intérêts et de se maintenir au pouvoir, aggravant les dangers pour l'ensemble de la population mondiale. Afin de combattre la montée de la xénophobie, les Nations Unies ont lancé une nouvelle campagne, intitulée « Ensemble : respect, sécurité et dignité pour tous », dont le but est de remplacer la peur par l'espoir en soutenant des communautés inclusives où la diversité est considérée comme la plus grande force.

12. Rappelant que l'histoire jugera les actes, M. Ban Ki-moon appelle les États à transformer leurs engagements en actions, afin que les générations futures puissent vivre dans un monde où tous les habitants jouiront pleinement des droits de l'homme, où qu'ils se trouvent.

13. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) remercie le Secrétaire général de l'ONU pour ses propos mobilisateurs, pour son soutien indéfectible à la cause des réfugiés et pour la Déclaration de New York, qui demeurera un élément important de l'héritage qu'il laissera aux Nations Unies, au monde et à l'humanité.

14. **Le Président** exprime au Secrétaire général de l'ONU tout le respect et la gratitude du Comité exécutif et espère qu'il continuera à défendre la cause des réfugiés.

## Déclaration liminaire du Haut-Commissaire et débat général

### *Déclaration liminaire*

15. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) insiste sur le fait qu'il est de plus en plus difficile de faire et de consolider la paix et que les limites juridiques et morales établies pour atténuer les effets de la guerre sur les civils sont chaque jour franchies de plus en plus délibérément et de plus en plus impunément. En Syrie, au Yémen, au Soudan du Sud et ailleurs, les civils subissent mille maux.

16. Désormais, les personnes déplacées vont plus vite et plus loin et elles fuient pour des raisons plus complexes. L'insécurité alimentaire, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques, l'inégalité, l'exclusion et la mauvaise gouvernance sont devenus des facteurs de mobilité. L'apatridie est à la fois cause et conséquence des déplacements forcés. Les conflits ayant une dimension plus régionale, des considérations de sécurité entrent également en jeu.

17. Trop souvent, l'accès des réfugiés à la protection est compromis par la fermeture des frontières ou les restrictions imposées à l'entrée dans un pays. Les réfugiés sont renvoyés vers les zones de conflit et les populations sont prises au piège dans des zones assiégées. Neuf réfugiés sur 10 sont accueillis dans un pays en développement et un nombre accru de réfugiés vont chercher une protection plus loin encore, par manque d'appui aux pays d'accueil et d'origine ainsi que par manque de solutions. Certains pays qui avaient une tradition d'accueil exercent désormais une pression accrue sur les réfugiés pour qu'ils rentrent chez eux, ce qui est loin de rendre leur retour volontaire, qui plus est vers un lieu où leur sécurité et leur capacité à reconstruire leur vie ne sont pas assurées.

18. Le droit d'asile, et les valeurs de solidarité et de tolérance qui le fondent, sont ébranlés par la xénophobie, les propos nationalistes et les discours politiques qui établissent un lien entre les réfugiés, d'une part, et les problèmes sécuritaires et le terrorisme, d'autre part. Par ailleurs, le fait que les États européens ne soient pas parvenus à agir de manière efficace et coordonnée lors de la crise de 2015 a entraîné un déséquilibre au sein de la région, entre des pays, tels que l'Autriche, l'Allemagne et la Suède, qui accueillent un nombre largement supérieur de réfugiés, et ceux qui ferment leurs portes.

19. Il ne faut toutefois pas résumer la situation uniquement en ces termes, car la plupart des États voisins des zones de conflit maintiennent leurs frontières ouvertes aux réfugiés et leur action continue de se fonder sur le régime international de protection des réfugiés, dans un exercice de conciliation entre les obligations internationales et les problèmes sociaux, économiques et sécuritaires. Il convient de saluer les pays et communautés d'accueil qui, dans un élan d'hospitalité et de solidarité, viennent en aide aux millions de demandeurs d'asile et de réfugiés.

20. Il est de plus en plus évident que de nouvelles démarches, dépassant les modèles humanitaires traditionnels, sont nécessaires pour faire face aux grandes crises. L'accent mis par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question des réfugiés et des migrants montre que les déplacements forcés occupent désormais une place centrale parmi les défis mondiaux majeurs. La Déclaration de New York, adoptée par l'Assemblée générale mi-septembre, offre une solide plateforme pour le changement : les actions internationales doivent être prévisibles et coordonnées, tout en se fondant sur la solidarité et le partage des responsabilités.

21. Le Haut-Commissaire dit avoir entamé en janvier 2016, avec de nombreux collègues travaillant aussi bien au Siège que sur le terrain, un processus de réflexion autour des orientations stratégiques qui guideront les activités du HCR au cours des cinq prochaines années ; ce processus se nourrira des contributions de diverses parties prenantes, notamment des États. Il indique que cinq orientations se sont dégagées de ces discussions.

22. La première orientation stratégique concerne la nécessité de mettre la protection au cœur des efforts pour faire face aux déplacements forcés, à l'apatridie et aux crises humanitaires, notamment en apportant un soutien concret aux pays qui en ont besoin, en répondant aux nouveaux défis qui se posent en matière de protection, en aidant les gouvernements à fournir des services (notamment d'enregistrement, d'octroi de documents ou de protection de l'enfance), en entretenant des liens solides avec les communautés et en s'engageant en faveur de la participation.

23. La deuxième orientation stratégique porte sur la nécessité de veiller à ce que les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays et les apatrides fassent partie intégrante de la société et puissent se construire un avenir stable, ce qui implique notamment d'œuvrer activement à leur réinstallation et de trouver des voies complémentaires propres à assurer leur admission dans un pays tiers. Il y a d'ailleurs matière à espérer, comme en témoigne le retour de plus de 250 000 réfugiés en Côte d'Ivoire ces cinq dernières années, ou le potentiel qu'offrent les négociations de paix en Colombie pour plus de 7,5 millions de déplacés. Le Haut-Commissaire précise qu'en Afghanistan, les efforts déployés pour stabiliser le pays et promouvoir son développement institutionnel et économique ne pourront véritablement aboutir que s'ils tiennent compte des millions d'Afghans qui sont toujours déracinés. Cela vaut également pour les centaines de milliers de Somaliens également déplacés dans leur pays et à l'extérieur. Il ajoute que le rapatriement des populations déplacées doit être entrepris sur la base de leur consentement volontaire au retour. En outre, le Haut-Commissaire est résolument engagé à poursuivre la campagne lancée par M. Ban Ki-moon en 2014 pour mettre un terme à l'apatridie (près de 10 millions de personnes à travers le monde étant toujours apatrides) et relève qu'en 2015, grâce à une série d'initiatives, des dizaines de milliers de personnes ont acquis une nationalité ou ont vu leur citoyenneté confirmée.

24. Le Haut-Commissaire souhaite également, et il s'agit là de la troisième orientation stratégique, continuer de renforcer et d'élargir les capacités et le savoir-faire du HCR en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence. Il relève à cet égard qu'entre 2015 et 2016, plus de 700 missions d'urgence ont été déployées, ce qui ne s'est jamais vu. En outre, le HCR poursuit ses efforts pour faire face à des crises de grande envergure nécessitant une intervention d'urgence, notamment au Soudan du Sud et au Nigéria.

25. Le Haut-Commissaire souligne que l'on s'accorde de plus en plus sur la nécessité de faire de l'aide au développement un élément central de la résolution des problèmes liés aux déplacements. Ainsi, – et il s'agit là de la quatrième orientation stratégique – le HCR est déterminé à faire en sorte que les acteurs du développement s'attaquent aux problèmes liés aux déplacements forcés et à l'apatridie. Il indique à cet égard que le HCR a renforcé son partenariat avec la Banque mondiale et se félicite du nouveau mécanisme de prêts concessionnels que cette dernière a mis en place, qui a déjà permis de promouvoir l'aide au développement en faveur des réfugiés syriens et des pays et communautés d'accueil de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La collaboration du HCR avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a également été renforcée par la mise en œuvre de plans de résilience pour les réfugiés syriens. Le Haut-Commissaire souligne également les partenariats noués avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans l'objectif d'améliorer l'accès des réfugiés à un emploi sûr et décent, ainsi que leurs perspectives économiques.

26. Le Haut-Commissaire indique que, dans le cadre de sa cinquième orientation stratégique, le HCR s'emploie à traiter de manière plus systématique tout l'éventail des questions liées aux déplacements, et ce au moyen de sa collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres partenaires. Il a déjà augmenté ses capacités, mais davantage d'efforts doivent être consentis. Il a de ce fait demandé au

Haut-Commissaire adjoint pour les opérations de conduire un examen des mesures prises sur le plan mondial pour remédier au problème des déplacements, de sorte à mieux cerner les changements qui doivent se faire pour rendre l'action du HCR plus cohérente et prévisible.

27. Les cinq orientations stratégiques seront sous-tendues par un engagement renouvelé en faveur du partenariat. Le Haut-Commissaire indique que le HCR œuvre aux côtés d'organismes des Nations Unies et insiste sur l'importance des liens tissés avec les organisations non gouvernementales (ONG). En 2015, le HCR a affecté 38 % de son budget à 938 partenaires, dont plus des deux tiers étaient des autorités ou des ONG nationales. Il insiste en outre sur la nécessité d'associer le plus grand nombre d'acteurs possible aux efforts déployés pour relever les défis posés par les déplacements forcés, y compris le secteur privé. À cet égard, il reconnaît le rôle grandissant des particuliers et des entreprises, et se félicite notamment de la promesse récente faite par George Soros d'investir 500 millions de dollars dans des entreprises et des start-up créées par des réfugiés et des migrants.

28. Le Haut-Commissaire fait remarquer que, dans un certain nombre de domaines, les capacités et les systèmes internes du HCR devraient encore être renforcés, dans l'objectif de donner corps aux orientations stratégiques. Il souligne notamment qu'il est urgent de simplifier les procédures, les processus et autres outils de gestion. Dans le même temps, et conformément aux engagements pris dans le cadre du grand compromis, le HCR visera un degré plus élevé d'efficacité et s'emploiera, aux côtés d'autres organismes, à évaluer les besoins, harmoniser et simplifier les procédures relatives à l'obligation de signalement et réduire les coûts d'approvisionnement et de logistique. En outre, le Haut-Commissaire fait part de son souhait de continuer à favoriser la proximité avec les réfugiés, en s'appuyant sur les 464 bureaux du HCR répartis dans 129 pays, et souligne que le HCR continuera d'injecter des fonds afin d'assurer la sécurité de ses collaborateurs qui travaillent dans des zones à hauts risques. Le Haut-Commissaire ajoute que le HCR encouragera la créativité et l'innovation, notamment en renforçant l'accès des réfugiés à la téléphonie mobile et à Internet et en faisant davantage appel aux interventions en espèces.

29. Le Haut-Commissaire dit que le HCR continuera d'investir dans son personnel (qui compte actuellement plus de 15 000 collaborateurs, ce qui représente une hausse de 50 % en cinq ans) et de renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes, la diversité et l'inclusion.

30. Le Haut-Commissaire rappelle que la mise en œuvre des orientations stratégiques et des outils de gestion les accompagnant suppose de bénéficier de financements substantiels. Il remercie à cet égard les donateurs qui, par leurs contributions généreuses, ont permis au budget annuel d'augmenter au cours des cinq dernières années et d'enregistrer une forte hausse en 2016. Il souligne toutefois avec regret que le budget du HCR pour l'année 2016 s'élève à 3,76 milliards de dollars, ce qui ne permet de couvrir que 50 % des besoins. Il note avec une plus grande inquiétude encore les disparités en matière de financement entre les différentes opérations, celles en Afrique (notamment en Somalie, au Soudan du Sud et en République centrafricaine) étant considérablement moins financées (à moins de 20 %) que celles en Syrie et en Europe (financées à hauteur de 53 %).

31. Le Haut-Commissaire fait observer que le Cadre d'action global pour les réfugiés qui accompagne la Déclaration de New York pose pour la première fois le socle des actions à mener dans le domaine du changement. Honoré d'avoir été choisi pour en assurer le lancement et le suivi, le HCR placera cette mission au cœur de ses activités pour les deux années à venir. Il s'efforcera de faire appliquer ce cadre, en étroite collaboration avec les États, les Nations Unies et d'autres organisations internationales (dont le Comité international de la Croix-Rouge et le Mouvement international de la Croix-Rouge), les ONG, la société civile, les milieux universitaires et le monde des affaires, et il s'appuiera

sur les enseignements tirés pour jeter les bases, d'ici à 2018, d'un pacte mondial sur les réfugiés.

### Débat général

32. **M. Digna** (Soudan), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, salue l'action du HCR en faveur des réfugiés et les progrès effectués dans la lutte contre l'apatridie. Il relève en outre que la Déclaration de New York propose des solutions concrètes en vue de garantir, entre autres, les droits des réfugiés.

33. Le continent africain continue d'être aux prises avec plusieurs situations de déplacement, ce qui ne fait qu'alourdir le fardeau des pays d'accueil, lesquels sont déjà, pour la plupart, en butte à de grandes difficultés socioéconomiques. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique se félicite de la générosité et de l'hospitalité dont ils font montre. Il note toutefois avec préoccupation que le budget 2016-2017 destiné à fournir une aide humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées en Afrique a enregistré une baisse, alors même que les chiffres liés aux déplacements sur le continent sont en hausse et qu'aucune solution pérenne n'a été trouvée pour remédier à la situation de ces personnes. Par conséquent, il prie instamment le HCR de veiller, en collaboration avec les régions et les gouvernements concernés, à trouver des solutions durables. Il l'encourage également, au nom des principes de partage des responsabilités et de solidarité, à renforcer son aide internationale et à faire un plus grand usage des possibilités offertes par la réinstallation à des fins de protection internationale.

34. **M. Sørensen** (Danemark), s'exprimant au nom de l'Union européenne (UE), dit que la Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, l'Albanie, l'Ukraine et la Géorgie souscrivent à la déclaration de l'UE. En 2015, l'UE et ses États membres ont reçu plus de 1,3 million de demandes d'asile, et la tendance se poursuit en 2016. L'UE et ses États membres réaffirment leur soutien aux pays des Balkans occidentaux. Ils appellent également l'attention sur la situation en Ukraine, où les déplacés sont principalement des personnes âgées et des enfants. L'UE salue en outre l'action de pays comme la Turquie, le Liban et la Jordanie, qui accueillent une grande partie des déplacés. Elle appuie la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, conformément à laquelle elle est disposée à créer des places supplémentaires et à mettre en œuvre de nouveaux mécanismes juridiques pour permettre à toutes les personnes déplacées que le HCR recense chaque année de se réinstaller. Pour l'heure, les États membres de l'UE et les États associés ont réinstallé 10 000 des 22 504 personnes ayant manifestement besoin d'une protection internationale. L'UE s'engage aussi à mettre en œuvre la Déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016, qui prévoit que pour tout Syrien envoyé en Turquie au départ de l'une des îles grecques, un autre Syrien doit être réinstallé dans l'UE depuis la Turquie, prenant ainsi pleinement en compte les critères de vulnérabilité établis par le HCR. Elle s'emploie également à concevoir, en association avec la Turquie, un programme d'admission humanitaire volontaire, qui sera prochainement mis en œuvre. Dans le cadre des efforts déployés à l'échelle mondiale en faveur de la réinstallation des personnes déplacées, l'UE examine actuellement une proposition visant à mettre en place un cadre de réinstallation européen.

35. Lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu à Istanbul en mai 2016, l'UE s'est engagée, aux côtés d'autres acteurs, à prévenir les déplacements forcés en combattant les causes profondes et à adopter une nouvelle approche face aux situations de déplacement prolongé. En 2014, l'UE a lancé son premier programme régional de développement et de protection au Moyen-Orient, qui vise à améliorer la protection dans les pays d'accueil, à renforcer les capacités des autorités centrales et locales et à améliorer l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil aux services de base et à l'emploi. Elle a également lancé des programmes régionaux de développement et de protection en Afrique

du Nord et dans la Corne de l'Afrique. L'UE accorde aussi de l'importance à la situation en Afghanistan ; elle tiendra le 4 octobre 2016, en collaboration avec le Gouvernement afghan, une conférence sur cette question.

36. L'UE s'associe à l'appel lancé par le HCR en faveur d'une plus grande solidarité, d'un meilleur partage des responsabilités et d'une coopération internationale accrue.

37. **M. Mabri** (Côte d'Ivoire) dit que la Côte d'Ivoire souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Les actuels déplacements massifs de populations mettant à mal les capacités des pays d'accueil et faisant parfois naître, chez les communautés d'accueil, de la xénophobie, du racisme et des comportements discriminatoires, la Côte d'Ivoire rappelle que la communauté internationale a un devoir de solidarité envers les personnes déplacées et que l'actuelle ampleur des flux de déplacés appelle une réponse mondiale. En outre, les flux de réfugiés ont de lourdes conséquences sur les pays voisins et les pays de transit, qui ont plus que jamais besoin de l'appui de la communauté internationale. Aussi la Côte d'Ivoire appelle-t-elle cette dernière à mettre en œuvre les conclusions formulées à l'issue du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants.

38. La Côte d'Ivoire remercie le HCR pour le précieux soutien qu'il lui apporte, lequel a notamment permis de rapatrier 260 000 réfugiés ivoiriens en moins de cinq ans. En décembre 2015, après la fermeture des frontières due à l'épidémie de fièvre à virus Ébola, le Gouvernement ivoirien a autorisé l'ouverture d'un couloir humanitaire, ce qui a permis de rapatrier 17 000 Ivoiriens. Le 8 septembre 2016, il a décidé de rouvrir ses frontières terrestres avec la Guinée et le Libéria, ce qui a entraîné une multiplication des opérations de rapatriement des réfugiés. La Côte d'Ivoire sollicite l'assistance de la communauté internationale dans les efforts qu'elle déploie actuellement pour faciliter l'insertion socioéconomique des Ivoiriens rapatriés. Ayant elle-même été une terre d'accueil pour de nombreux réfugiés, elle s'emploie à lutter contre l'apatridie en mettant en œuvre les dispositions de la Déclaration d'Abidjan sur l'éradication de l'apatridie, notamment en délivrant des documents d'identité et de voyage aux personnes qui en sont dépourvues.

39. **M. Nabiye**v (Azerbaïdjan) dit que l'Azerbaïdjan accueille avec satisfaction la Déclaration de New-York et salue l'action du HCR en faveur des déplacés. Malgré l'ampleur des flux de réfugiés et de déplacés sur son territoire, l'Azerbaïdjan s'efforce d'apporter une aide opportune aux personnes victimes de catastrophes. L'Agence azerbaïdjanaise de développement international apporte une aide humanitaire aux personnes vulnérables et met en œuvre des programmes de renforcement des capacités dans les domaines de la santé, de l'éducation et des technologies de l'information et de la communication. L'Azerbaïdjan, dont une partie du territoire est occupée, règle les problèmes des réfugiés et des déplacés internes, dont le nombre s'élève maintenant à plus de 1 200 000, dans le respect du droit international. Pour aider les réfugiés et les déplacés, les membres de la communauté internationale doivent mettre de côté leurs intérêts politiques et créer des conditions propices au maintien de la paix. Ils doivent également résoudre les conflits actuels conformément aux principes du droit international, en particulier la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières.

40. L'Azerbaïdjan juge nécessaire d'adopter une convention internationale sur la protection des droits des personnes déplacées dans leur propre pays. Il regrette que certains pays, comme l'Arménie, fassent passer leurs intérêts politiques avant le règlement des questions relatives aux réfugiés et à la migration. L'occupation des territoires azerbaïdjanaïens devrait cesser, et tous les déplacés devraient pouvoir rentrer chez eux dans la dignité.



41. **M<sup>me</sup> Richard** (États-Unis d'Amérique) dit qu'en 2016 son pays a consacré 7 milliards de dollars à l'aide humanitaire, dont 1,5 milliard au bénéfice du HCR. De plus, lors du Sommet des dirigeants sur la crise mondiale des réfugiés, les ONG américaines se sont engagées à verser 1,2 milliard de dollars en faveur de l'action humanitaire. Les entreprises américaines privées ont quant à elles répondu à un appel de la Maison Blanche les invitant à consacrer 650 millions de dollars à l'aide humanitaire. Les États-Unis d'Amérique sont résolus à respecter les engagements pris lors du Sommet et encouragent les autres pays à faire de même.

42. **M<sup>me</sup> Richard** dit que son pays a atteint l'objectif qu'il s'était fixé d'accueillir plus de réfugiés qu'au cours des quinze dernières années. Il a ainsi pu offrir un nouveau départ à 85 000 des personnes les plus vulnérables au monde. Mieux encore, les États-Unis d'Amérique entendent réinstaller jusqu'à 110 000 réfugiés en 2017. Ils prévoient aussi d'aider d'autres pays à réinstaller davantage de personnes en soutenant le Mécanisme conjoint d'appui aux pays de réinstallation émergents, que le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont mis en place dans le but de réinstaller 30 000 personnes au cours des trois prochaines années. Les États-Unis d'Amérique attendent avec intérêt de débattre avec le HCR de la manière dont les engagements pris lors de la réunion du grand compromis seront mis en œuvre.

43. Dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour mieux s'acquitter de leurs responsabilités à l'échelle mondiale, les États-Unis d'Amérique ont versé 30 millions de dollars en faveur de l'initiative « Safe from the start », qui vise à combattre la violence à l'égard des femmes. Par ailleurs, les États-Unis d'Amérique saluent les partenariats nouvellement établis et renforcés, comme le partenariat renforcé entre le HCR et la Banque mondiale, auquel ils contribuent.

44. **M. Onek** (Ouganda) dit que le nombre de réfugiés vivant en Ouganda s'élève actuellement à 690 000, mais qu'il devrait atteindre 810 000 à la fin de l'année 2016. Depuis 1959, l'Ouganda accueille en moyenne plus de 160 000 réfugiés par an. Il a participé au Sommet des dirigeants sur la crise mondiale des réfugiés, dont il salue les résultats, à savoir le Cadre d'action global pour les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il a également pris part au Forum de Wilton Park sur les situations de déplacement prolongé. L'Ouganda a déjà commencé à mettre en œuvre le Cadre d'action global pour les réfugiés en élaborant une politique. De plus, il a intégré la protection et la prise en charge des réfugiés dans son deuxième plan national de développement et il met en œuvre le programme d'aide au développement pour les réfugiés. Le Gouvernement ougandais s'engage à poursuivre sa politique de porte ouverte à l'égard des réfugiés, mais il a besoin de l'appui de la communauté internationale pour pouvoir mener une action durable. Il s'emploie actuellement à mettre en place au plan national un groupe chargé de trouver de nouvelles solutions pour les personnes en situation de déplacement prolongé. En outre, il a contracté un prêt de 50 millions de dollars auprès de la Banque mondiale pour pouvoir financer le Programme de transformation de la réinstallation/Cadre d'autonomisation des réfugiés et des hôtes, qu'il appelle les partenaires de développement à soutenir. De façon générale, l'Ouganda considère qu'il faut renforcer les capacités institutionnelles des administrations locales qui accueillent des réfugiés, afin de maintenir l'actuel régime de protection et de faciliter la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés.

45. **M. Bessler** (Suisse) insiste sur la nécessité de garantir protection et assistance aux personnes déplacées, afin que celles-ci ne deviennent pas les réfugiés de demain. À ce titre, la Suisse se félicite de l'approche préventive du HCR et du soutien que celui-ci apporte aux États dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre politique et législatif national relatif aux personnes déplacées, qui prenne appui sur les normes internationales. La Suisse estime que la promotion des droits de l'homme devrait être davantage intégrée à la prévention des

conflits et à la recherche de solutions politiques pour les résoudre, et elle réaffirme l'importance de la protection en tant que pilier central de l'engagement du Haut-Commissariat. Elle salue les efforts du HCR, qui s'est attaché depuis 2012 à renforcer ses capacités techniques, à développer des stratégies globales et à élaborer des directives claires dont la mise en œuvre a une incidence directe sur la protection.

46. La Suisse continuera à apporter son soutien à la Division de l'appui et de la gestion des programmes. Elle suivra avec attention la mise en pratique des cadres d'intervention pour les réfugiés censés répondre aux engagements pris le 19 septembre et encourage le Haut-Commissaire à informer régulièrement le Comité exécutif à ce sujet, ainsi qu'en ce qui concerne les mesures prises en application du Pacte mondial sur le partage des responsabilités concernant les réfugiés.

47. **M. Baloch** (Pakistan) dit que son pays accueille généreusement des réfugiés afghans depuis près de quarante ans. Plus de 1,4 million de réfugiés enregistrés s'y trouvent actuellement, auxquels s'ajoutent quelque 700 000 Afghans sans papiers. Leur présence a généré des difficultés socioéconomiques et de sécurité et met à rude épreuve les capacités du service public, les réfugiés bénéficiant de prestations en matière d'éducation, de santé et d'emploi. Par ailleurs, cette situation a amené le Pakistan à appliquer des solutions novatrices, comme la reconnaissance de l'iris et l'enregistrement des réfugiés au moyen de technologies biométriques. Le Pakistan a également participé au plus grand programme de rapatriement volontaire de l'histoire du HCR. Le Gouvernement pakistanais reste engagé en faveur du rapatriement volontaire des réfugiés afghans, dans le cadre de la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans adoptée en mai 2012 par la communauté internationale. Il a accepté de prolonger le séjour des Afghans jusqu'au 31 mars 2017 et a signé un accord tripartite sur le rapatriement volontaire jusqu'en décembre 2016. Fin septembre, 190 000 Afghans enregistrés et 160 000 non enregistrés sont rentrés dans leur pays en toute sécurité et dans la dignité, et cette tendance devrait s'accroître dans les mois à venir, notamment grâce aux primes de rapatriement. Le Pakistan demande aux donateurs de maintenir leur aide à cet effet.

48. **M. Mohamed** (Djibouti) dit que sa délégation souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Il rappelle que depuis son accession à l'indépendance, en 1977, son pays n'a cessé d'accueillir des réfugiés de pays voisins sans jamais faillir à sa tradition d'hospitalité. Djibouti a adhéré très tôt aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés et a acquis avec les années une grande expérience en matière d'accueil et d'assistance de cette population, avec l'appui et l'engagement permanent du HCR. En outre, Djibouti s'est récemment doté d'une loi sur la protection des réfugiés inclusive et progressiste, et conforme aux instruments internationaux en la matière. Les aléas climatiques et la situation humanitaire de la Corne de l'Afrique continuent à provoquer un afflux de réfugiés à Djibouti, qui demande un renforcement du programme d'assistance en faveur des réfugiés installés sur son territoire.

49. **M. Mbella Mbella** (Cameroun) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Il rappelle que son pays accueille à l'heure actuelle plus de 350 000 réfugiés, principalement dans les régions de l'Adamaoua, de l'est et de l'extrême nord du pays, dont 274 000 sont originaires de la République centrafricaine et 80 000 du Nigéria. À ces chiffres s'ajoutent 190 000 personnes déplacées. La plus grande partie des réfugiés se trouve dans des camps, mais un grand nombre vit également dans des familles d'accueil. Le Cameroun a récemment signé une convention-cadre avec le Haut-Commissariat aux réfugiés pour la prise en charge conjointe des soins hospitaliers des réfugiés, lesquels bénéficient également d'un enseignement gratuit. La sécurité alimentaire est assurée dans les sept sites qui accueillent les réfugiés. Des mesures sont prises en faveur de l'emploi des réfugiés et des cartes d'identité sécurisées sont délivrées aux personnes pouvant prétendre au statut de réfugié. Un accord tripartite sera

prochainement signé entre le Cameroun, le HCR et le Nigéria en vue du retour volontaire des réfugiés nigériens, et un accord similaire est en cours d'élaboration pour les réfugiés centrafricains. Le 1<sup>er</sup> août 2016, un accord relatif au transfert au Gouvernement camerounais du processus de détermination du statut de réfugié a été signé entre le Cameroun et la représentation nationale du HCR. Le Cameroun lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle l'aide à faire face aux besoins des réfugiés, des personnes déplacées, mais également des communautés d'accueil.

50. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) remercie les délégations qui ont rappelé la Déclaration de New York et son importance pour l'aide aux réfugiés dans les prochaines années. Il convient désormais d'agir et de transformer dans les faits les engagements pris. S'agissant de la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique et des interventions des différents représentants d'États africains, il rappelle que l'Afrique est le continent où la solidarité à l'égard des réfugiés est poussée à ses limites les plus extrêmes et où la responsabilité d'accueillir les réfugiés incombe à des pays ayant des ressources limitées. À cet égard, il appuie la demande des intervenants africains visant à accroître les ressources leur permettant de s'acquitter de leurs responsabilités. M. Grandi félicite l'Ouganda pour sa stratégie à long terme d'accueil des réfugiés, qui est exemplaire. Il estime que l'Union européenne et les États européens resteront des partenaires essentiels du HCR dans les années à venir, et il réitère sa proposition d'élaboration conjointe d'un régime d'asile équitable et humain. Il espère que des progrès politiques permettront de trouver des solutions aux problèmes de déplacement dans le Caucase, et il remercie les États-Unis pour les contributions annoncées et pour leur rôle de chef de file à de nombreuses occasions.

*La séance est levée à 13 h 10.*